



## RuptureConv refusée pdt congé mat 2 alors que je n'ai pas passé de VisiteMed suite congé mat 1

Par **Vero78**, le **25/09/2019** à **11:58**

Bonjour à tous,

Voilà, tout est dans le titre ! Je m'appelle Veronique et suis salariée dans une société. Je suis actuellement en congé maternité pour bébé 2. J'ai sollicité mon employeur pour une Rupture Conventionnelle mais celui-ci me l'a refusé. Tout en sachant que je n'ai jamais passé de visite médicale de reprise après mon congé maternité 1 ai-je un recours possible envers celui-ci afin qu'il revoit sa position tout en sachant que je suis toujours en CM donc avec mon contrat de travail "suspendu" ?

merci à tous pour votre aide.

veronique

Par **Prana67**, le **25/09/2019** à **13:05**

Bonjour,

Vous n'avez aucun moyen d'imposer une rupture conventionnelle tout comme l'employeur ne peut pas vous l'imposer.

Si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord avec votre employeur il reste la démission.

Par **P.M.**, le **25/09/2019** à **13:16**

Bonjour,

S'il devait y avoir recours, ce serait devant le Conseil de Prud'Hommes mais je ne vois pas ce que cela pourrait changer pour la rupture conventionnelle refusée...